

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n° 442 portant versement à la caisse de réserve de l'excédent des recettes sur les dépenses du budget local, exercice 1941.

n° 442

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 août 1942

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro  
31 août 1942

## VISAS

Je Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 1 juin 1884

**Vu** le décret du 530 décembre 1910 sur le régime financier des colonies, notamment en son article 62

**Vu** le décret du 16 mars 1941 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1941,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>, — Lst versé à la Caisse de réserve la somme de trois millions deux cent Quatre – vingt – dix mille cinquante – huit lances quarante centimes (S.2MLUSX fr, 40) représentant l'excédent des recettes sur les dépenses du budget local, exercice 1941. Al 2 — le chef lu bnregau des finances et le trésorier-pavenr sont chargés chennonce qui le concerne de l'exécution du présent urreté qui sera inséré au Journal officiel de la colonie.

**NOUAILIETAS.**